

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Pays de la Loire - Antenne de Nantes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS Pays de la Loire - Antenne de Nantes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	4	73	6	7	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Vous devez vous inscrire en même temps sur notre site avant le 10 avril 2023 : <https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.fiche-BPJEPS-AAN-PSup>

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives. La formation se déroule principalement à Nantes.

- Profil attendu :

- *Avoir une bonne condition physique générale et un bon niveau de pratique en natation
- * Avoir une bonne maîtrise des différentes techniques des 4 nages (papillon, dos, brasse, crawl)
- * Avoir une expérience d'encadrement de public : soit dans la préparation ou l'entraînement (individuel et/ou collectif), soit dans le domaine de l'animation (enfants et/ou adultes), soit une expérience dans le bénévolat associatif.
- * Avoir un projet professionnel

* Etre capable d'assurer les premiers secours et de s'intégrer dans un dispositif d'alerte.

- Les exigences préalables à l'entrée en formation (hors TEP) :

*

- Avoir 18 ans minimum
- Etre titulaire du PSE1 (Premiers secours en équipe de niveau 1) ou du PSE2 (Premiers secours en équipe de niveau 2) en cours de validité
- Etre titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) en cours de validité
- Présenter un certificat médical, daté de moins de 3 mois au jour du TEP, conforme à l'annexe IV
- Présenter une attestation de 400 m nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme à l'annexe V de l'arrêté du 29 juillet 2021.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dates de la formation : fin août 2023 / juillet 2024

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation nécessite une très bonne condition physique générale et un bon niveau de pratique en natation. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours et à du travail personnel.

La mise en situation professionnelle face à différents publics intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le candidat est appelé à consulter la page dédiée à ce diplôme.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les dossiers des candidats ont été étudiés conformément aux modalités d'examen décidées en amont. Le projet de formation et la motivation exprimée par le candidat sont déterminants pour rentrer en formation au CREPS

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de prendre contact directement avec le responsable de la formation ou l'assistante afin de se faire expliquer les attendus et la formation choisie.

Les conditions d'entrée en formation sont présentées sur le site du CREPS à la page formation du BPJEPS JUDO et sont accessibles toute l'année

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	-	Bulletins de 1ère /notes obtenues au bac de français	Important
	Notes d'EPS	-	bulletins 1ère et terminale / note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	méthode de travail	-	fiche avenir	Important
	capacité à l'oral	-	capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Essentiel
	expression écrite /qualité de la syntaxe	-	projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie / capacité d'organisation	-	fiche avenir /appréciations des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) /entretien de sélection	Essentiel
	capacité à s'investir /implication	-	fiche avenir /projet de formation motivé /entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	-	projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel

	connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	-	entretien de sélection	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	pratique sportive en club / expérience d'encadrement et/ou d'animation	-	rubrique activité et centres d'intérêt	Essentiel
	engagement (citoyen, associatif)	-	fiche avenir / projet de formation motivé / rubrique activité et centre d'intérêts	Essentiel

Signature :

Aude REYGADE,
 Directeur de l'établissement CREPS Pays de la Loire -
 Antenne de Nantes